
LA NÉCESSAIRE MISE EN ŒUVRE DU CRÉOLE DANS L'ENSEIGNEMENT À LA RÉUNION.

Ce que cela devrait impliquer en termes de standardisation graphique

Axel Gauvin

Introduction

« [Dans] le choix d'un système graphique [pour un créole] », écrit Robert Chaudenson (1987), la « question fondamentale (jamais formulée ni explicitée) n'est pas *comment* », écrire les créoles mais « *pourquoi* » (c'est-à-dire en vue de quelles fins et dans quelles perspectives économiques, sociales, culturelles...). Dès lors le « comment » est évidemment déterminé par le « pourquoi ? »

La question est vraiment déterminante. Nous nous la sommes posée pour le créole réunionnais¹. À côté de la communication au sein d'un groupe individus (Facebook est devenu un haut lieu de la parole en créole !), il y a, bien entendu, la création littéraire, la publicité, les communications sanitaires, sociales... et l'enseignement. – non seulement l'enseignement du créole, mais aussi avec le créole et par le créole. Dans tous les domaines cités, sauf l'enseignement, on peut se contenter, ou se satisfaire, et même – ponctuellement – tirer profit d'une grande liberté graphique. Dans l'enseignement même, tous les domaines ne sont pas aussi déterminants pour le choix de l'écriture. Certes, il est important que tous les professeurs de la matière créole (langue vivante régionale), écrivent dans la même graphie, mais, à la limite, peu importe cette graphie si elle est acceptable par la population et respecte les mécanismes de lecture. Dans d'autres domaines de l'enseignement, la graphie du créole sera tôt ou tard capitale dans la lutte pour la réussite scolaire.

Pour une très grande partie des Réunionnais, l'échec scolaire est partie intégrante de leur vie. Cela est vrai pour les anciens, et cela est toujours vrai pour nombre de jeunes d'aujourd'hui. Cet échec scolaire de masse est dû, à la Réunion (comme assez généralement) à de nombreuses causes. Parmi celles-ci : des raisons socio-économiques sur lesquelles le système scolaire n'a pas directement prise mais aussi des raisons linguistiques et culturelles sur lesquelles le système scolaire peut agir. La prise en compte plus que médiocre, et la mise en œuvre totalement insuffisante de la langue première de la majorité des Réunionnais, associés à un non enseignement systématique du français, sont des causes majeures de l'échec scolaire à La Réunion. Cela fera l'objet de la première partie de mon exposé.

Dans une deuxième partie, nous traiterons de certains aspects de *l'Enseignement du Français en Milieu Créolophone* (à partir de maintenant : EFMC) et de la nécessaire étude comparée des langues créole et française.

Ma troisième partie sera consacrée à la prévention de l'illettrisme et à la lutte contre ce fléau, et à la nécessité de passer par, ou d'associer le créole à ces tâches.

Ces enseignements exigeant l'écriture du créole, nous verrons ce qu'ils devraient impliquer sur le plan graphique dans notre dernière partie.

1. Les résultats scolaires à la Réunion

1.1 Constats

La Réunion est département français depuis 1946. Après une certaine période de latence (jusqu'aux années soixante) le système français d'éducation a été mis en place. Depuis une cinquantaine d'années, des sommes astronomiques (à l'échelle réunionnaise) sont dépensées pour l'instruction, l'éducation, la formation des jeunes. La totalité de la population réunionnaise en âge de l'être, est scolarisée, et cela dans des conditions matérielles qui sont bien plus proches de celle de la France hexagonale que de celles des pays du Tiers-Monde.

Les résultats sont, par contre, pour le moins, inégaux. Des réussites scolaires, il y en a beaucoup à la Réunion : environ 50% de chaque classe d'âge sont reçus au baccalauréat chaque année, avec un nombre de mentions «bien» et «très bien» exceptionnel, cela dit, dans certains domaines c'est bien de catastrophe qu'il faut parler.

1. Les chiffres de l'illettrisme

Les chiffres que l'INSEE donne de l'illettrisme (INSEE *Partenaires* N°2, Octobre 2008) à la Réunion montrent qu'il y a là un réel problème : 110 000 illettrés¹ pour une population d'environ 850 000 habitants, ce qui fait (en chiffres relatifs) plus de deux fois plus qu'en France hexagonale. Ce chiffre est malheureusement stable. Le fait qu'il n'y ait que peu d'analphabètes (7000) ne peut être une raison de se réjouir : il prouve simplement qu'il y a scolarisation massive.

2. Les chiffres du ministère de l'éducation nationale en fin de CM2 (2011)

D'autres chiffres sont aussi très choquants : les tests effectués par le ministère français de l'éducation, à la fin du CM2, montrent une différence très nette entre les résultats du système éducatif appliqué à la Réunion et ceux de France hexagonale² : en moyenne, dix pour cent de réussite en moins, en notre défaveur. Pour ces tests, la Réunion est troisième à partir de la fin : Mayotte, la Guyane... et nous.

1.2 Une raison importante : l'enseignement «tout en français, à tout prix»

Pour expliquer les mauvais résultats précédents, il faut d'abord faire appel à des facteurs qui, dans bien des cas, se ramènent au dénuement (selon les critères en vigueur en France hexagonale, 50% des Réunionnais vivent en dessous du seuil de pauvreté). Comme chacun le sait, la misère n'est rarement que matérielle, elle finit souvent par devenir psychologique, comportementale, cognitive, langagière aussi... Une autre raison, majeure elle aussi, de cet échec est la politique scolaire du tout, tout le temps, en français, bref la non prise en compte de la langue maternelle d'une grande partie des enfants réunionnais.

1. La population réunionnaise, encore largement créolophone

D'après l'INSEE (2008) 115 000 adultes ont de grandes difficultés à communiquer en français à l'oral³. Lors d'un sondage Ipsos-Office de la langue créole de la Réunion (Lofis, 2007), 69%

1 - Et « 111 000 personnes âgées de 16 à 65 ans en grande difficulté dans les exercices simples de communication par écrit ».

2 - Notre référence incontournable, même si elle n'est pas forcément l'idéale.

3 - Parmi eux, un certain nombre de néo arrivants : comoriens, malgaches.

des personnes interrogées estiment bien parler créole réunionnais, 23% moyennement, 8% mal ou pas du tout. Parmi ceux qui disent bien parler créole, plus de la moitié, 57%, estiment le parler mieux que le français, 38% aussi bien et 5% moins bien. 40 % des interviewés disent parler avant tout créole à leurs enfants (et 30 % autant créole que français). De tous ces chiffres, difficilement comparables entre eux, et dont certains ne correspondent qu'à des représentations, on ne peut tirer que les conclusions suivantes : un fort pourcentage de Réunionnais est encore largement créolophone, et de nombreux jeunes Réunionnais ont encore comme langue première le créole réunionnais. On peut même avancer qu'ils sont monolingues⁴ créoles : dans le système scolaire français à la Réunion, il n'y a pas d'apprentissage systématique de la langue française, la probabilité est faible pour qu'ils deviennent bilingues.

2. Le seuil de compétence linguistique

Les travaux de Jim Cummins, docteur en psychologie de l'Éducation de l'université d'Alberta, montrent que pour développer des compétences en langue seconde en milieu scolaire, l'enfant doit d'abord avoir atteint un certain seuil de compétence dans sa langue maternelle. Si ce seuil n'est pas atteint – et c'est la cas pour la plupart des élèves créolophones plongés très tôt dans un enseignement tout en français – l'enfant sera freiné dans son développement cognitif. Mis en situation de bilinguisme soustractif, il ne pourra acquérir le français (L2), en tout cas pas suffisamment pour suivre un bon cursus scolaire. Or, comme nous le verrons, seule une langue orale suffisamment maîtrisée peut permettre l'acquisition des compétences essentielles, entre autres celles de la lecture et de l'écriture.

II. Pour un apprentissage du français en milieu créolophone.

II.1 Aujourd'hui : des interférences

Les élèves réunionnais créolophones monolingues (ou si l'on préfère : insuffisamment francophones – dans le contexte scolaire réunionnais actuel), quand on les amène (ou contraint plus ou moins inconsciemment) à s'exprimer en français, font fatalement, et par incompetence, un mélange des langues française et créole. Autant, dans certaines situations, il ne faut en rien stigmatiser ces mélanges, les accepter – pour qu'une communication aussi libre que possible se développe –, autant il faut développer chez tous ces élèves l'aptitude à distinguer les deux codes. Cela leur sera absolument nécessaire, dès leur alphabétisation et jusqu'à la fin de leurs études.

Ici nous allons envisager ces mélanges sur deux plans : le plan syntaxique et le plan lexical.

1. Interférences syntaxiques

Le problème des interférences syntaxiques du créole en français a été bien étudié par Pierre Cellier (1985) d'une part, par Ginette Ramassamy (à paraître) de l'autre.

Voici quelques exemples pris chez P. Cellier, qui sont empruntés à des élèves de CE2 et CM1 :

4 - Comme vous le savez, il y a plusieurs définitions du monolingue. Pour ma part, nous adoptons la définition suivante : est monolingue « celle ou celui qui (compte tenu de son âge) ne maîtrise qu'une seule langue à un niveau suffisant pour s'insérer dans une société donnée . »

« Papa et maman va à la ferme. » (en français : Papa et maman vont à la ferme. En créole le verbe ne change pas avec la personne) ;

« Nous avons fini manger. » (en français : Nous avons déjà mangé. En créole : 1. l'aspect accompli est souvent explicité par *fini* ou *fine* / 2. La préposition *de* n'existe que dans des expressions figées) ;

« J'étais pour manger les bonbons piment. » (Je mangeais / j'étais en train de manger les „bonbons piment“. En créole, l'aspect progressif est souvent clairement exprimé – ici par „pour“). Les „bonbons piment“, amuse-gueules pimentés nous amènent aux interférences lexicales.

2. Interférences lexicales

Ce problème a été bien étudié par Michel Carayol *et coll.* (1985). Il s'agit d'une comparaison de mots qui figurent dans le *Lexis*⁵ et de *particularités lexicales du français réunionnais*. Ces particularités sont dues, pour la plupart d'entre elles, à des interférences entre le créole et le français. L'inventaire (non exhaustif) de ces interférences conduit à près de 600⁶ unités, pour la plupart du langage courant. En voici quelques exemples (en gras italique le terme créole dans une graphie francisée ; en maigre son ou ses équivalents en français) :

Verbes : *Amuser* : tarder ; s'attarder. *Gommer* : souiller ; tâcher. *Berner* : barbouiller ...

Noms : *Barreau* : portail. *Voyage* : charge, fardeau. *Brise* : vent...

Adjectifs : *creux* : profond. *Dérangé* : diarrhéique. *Maillé* : emmêler...

II.2 Dépasser l'interlecte !

Les interférences vues précédemment amènent donc de nombreux élèves à parler une interlangue ou un interlecte⁷ – bref un mélange des langues française et créole réunionnaise. Bien qu'il faille distinguer l'alternance codique choisie de celle qui est due à un manque de compétences, en aucun cas il ne faut stigmatiser l'une ou l'autre. En classe, dans de nombreuses circonstances, la communication doit prévaloir, peu importe la «correction» de la langue.

D'autre part, quand on sait qu'à la Réunion, les examens sont passés⁸ en français – en français standard et non pas régional, et non pas mélangé de créole – quand on souhaite aussi que le créole garde, voire développe, son originalité, on comprend bien qu'un travail systématique sur la distinction des codes est indispensable, et qu'il faut favoriser la maîtrise de chacune des deux langues, et éviter autant que faire se peut le mélange par incompétence :

«Accepter, dans la pratique pédagogique, sans aucune retenue, la créolisation du français ou la francisation du créole aboutirait à mettre en place une sorte d'interlangue, variable selon les locuteurs qui se trouveraient ainsi placés dans une situation de double incompétence. » M. Carayol (2004)

5 - dictionnaire de la langue française, Larousse, édition de 1979

6 - « Il y en a davantage » Michel Carayol (communication personnelle).

7 - Aujourd'hui, on dirait plutôt «interlecte». De nos jours, «l'interlangue» est défini, communément, comme le système transitoire que se crée tout locuteur en train d'apprendre à parler. «L'interlecte», par contre, est constitué par des mélanges stables chez les adultes, qui sont en contact de langues. Dans les deux cas, il s'agit de mélanges.

8 - Sauf pour les épreuves de langues étrangères, bien entendu.

Un dispositif d'enseignement est aujourd'hui possible dans l'académie de la Réunion : l'Enseignement du Français en Milieu Créolophone (EFMC). L'objectif principal de ce dispositif est de séparer les codes par comparaison des langues. Il est, malheureusement, laissé à la discrétion des enseignants et très peu d'entre eux le mettent en œuvre (avant tout les quelques dizaines de professeurs qui sont soit certifiés de créole, soit habilités à l'enseigner). De plus le dispositif est insuffisamment cadré sur le plan pédagogique.

III. L'apprentissage de la lecture et la lutte contre l'illettrisme

Dans un autre domaine, celui de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture (domaine auquel est lié celui de la lutte contre l'illettrisme), la prise en compte, mieux : la mise en œuvre de la langue créole par le système éducatif est incontournable.

III.1 Une accumulation de difficultés

Une grande partie des jeunes Réunionnais doit affronter, dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, toute une série de difficultés. Certaines sont inhérentes à cet apprentissage lui-même, donc inévitables. D'autres sont dues à la non prise en compte de ce que ces jeunes sont.

Dans une communication faite lors d'une Journée Nationale de l'Observatoire de la Lecture, en janvier 2004 et intitulée : «*La lecture et son apprentissage*», Michel Fayol & José Junca de Morais⁹ écrivent :

[...] Les êtres humains, et cela d'autant plus qu'ils sont jeunes, ne peuvent mener à bien et parallèlement qu'un nombre limité d'activités. On dit que leur capacité de traitement cognitif est limitée ; il s'agit de la capacité à traiter des informations à un moment donné [...] il est possible de mener en parallèle deux activités automatisées, une activité automatisée et une autre qui ne l'est pas, mais pas, ou très difficilement, ou sur une période très brève, deux activités attentionnellement coûteuses. »

Pour une grande part des élèves réunionnais, dans leurs apprentissages, quatre difficultés se présentent, d'un coup, dont certaines ont un coût cognitif très élevé¹⁰ :

1. Apprendre à lire et à écrire ;
- 2. Dans une langue insuffisamment maîtrisée : le français ;**
3. Dont l'écriture est complexe ;
- 4. Dans des livres (manuels, ouvrages) dont le contenu culturel n'a que très partiellement à voir avec leur propre culture.**

Insistons d'abord sur la relation entre la possession du français (au moins de façon passive) et les performances à l'écrit. Elle a été clairement établie à la Réunion :

« Il existe une relation sensible entre les performances à l'écrit et la compréhension orale¹¹. [Le] taux moyen de 55 % de bonnes réponses à l'oral monte à 66 % pour les personnes n'ayant pas de difficulté à l'écrit, et descend à 19 % pour celles éprouvant de grandes difficultés. »

INSEE, octobre 2008.

9 - Note sur ces deux auteurs.

10 - En gras : ce qui est propre aux jeunes insuffisamment francophones.

11 - Les tests sont passés en français.

D'une façon plus générale, de très nombreux travaux montrent l'importance de l'emploi d'une langue suffisamment maîtrisée dans le développement cognitif, dans l'acquisition de compétences intellectuelles. Dans son ouvrage intitulé : *De l'illettrisme en général et de l'école en particulier*, Alain Bentolila (1996) écrit (pp 46 - 47) :

« Plus j'avance dans ma réflexion, plus je pense que c'est vraisemblablement la maîtrise de la Langue qui conditionne un destin scolaire et un destin social. Sans réelle maîtrise de la langue, il n'y a pas d'entrée possible dans le monde de l'écrit ; sans réelle maîtrise de la langue, il n'y a pas de chances réelle d'intégration sociale. De ce point de vue, l'illettrisme ne fait que révéler un handicap linguistique global qu'il manifeste et expose à la sanction sociale. »

Ceux de **Belloncle G., Ilboudo P., Easton P., Sene P. (1982)** concernent directement l'apprentissage de la lecture et de l'écriture :

« Les processus d'apprentissage de la lecture et de l'écriture seront d'autant plus rapides que la langue écrite sera celle effectivement parlée par les jeunes : le rapport entre signifiant et signifié sera ainsi beaucoup plus évident. »

III.2 Un élément fondamental : la prise en compte active du créole réunionnais

Compte tenu des données précédentes, comment alphabétiser de façon plus efficace les jeunes créolophones unilingues¹² réunionnais ? Avant toute chose, il nous faut rappeler :

- Que la langue créole de la Réunion est consubstantielle à de très nombreux Réunionnais, que sa non intégration au système scolaire à la Réunion ne peut être, pour une grande part de ces Réunionnais, que cause d'échec et d'insatisfaction profonde ;
- Que dans tous les cas, il faut partir de ce que l'enfant réunionnais sait déjà : de son déjà vu, déjà entendu, déjà intégré, possédé. Il faut mettre en actes, et pas seulement en paroles, la formule très juste que l'on retrouve dans les textes d'accompagnement des programmes du Ministère de l'Éducation Nationale : « mettre l'enfant au cœur des apprentissages ».
- Que tout enfant de la République Française doit posséder la langue française, et (au minimum) la lecture et l'écriture en français...

1. Début de scolarité en créole, apprentissage du français, alphabétisation en français

Trois voies sont ici à explorer. Toutes les trois sont difficiles. Toutes les trois sont courageuses. Toutes les trois sont de véritables révolutions, et l'expérimentation pédagogique des trois est indispensable. La première solution s'inspire de ce qui se fait dans le système scolaire du Grand Duché du Luxembourg¹³, d'où la majorité des élèves sort, au moins, trilingues :

Le français, l'allemand et le luxembourgeois [...] sont les langues les plus utilisées dans le pays. Le luxembourgeois, langue germanique, longtemps dévalorisée, proche de l'allemand, est la langue scolaire de 3 à 5 ans. Pendant la première année, tout se fait en luxembourgeois. A partir de 4 ans les élèves apprennent l'allemand. De 6 à 12 ans, la langue d'enseignement est l'allemand.

12 - Il est évident que pour les jeunes qui possèdent réellement le français, l'amélioration fondamentale à apporter aux méthodes d'apprentissage de lecture est le contenu culturel qui doit se recentrer sur la Réunion sans pour autant se fermer aux autres cultures, en particulier la culture française hexagonale et les autres cultures ancestrales.

13 - Ces renseignements et les suivants proviennent de « *Bienvenus à l'école luxembourgeoise, Informations pour parents et élèves étrangers* », Ministère de l'Éducation nationale (du Grand Duché du Luxembourg), Avril 2011.

L'alphabétisation se fait en allemand¹⁴. A tous les niveaux, la langue maternelle est respectée et valorisée.

Il s'agit donc d'une école qui, dans un premier temps, est entièrement en langue maternelle pour la majorité des élèves (le luxembourgeois)¹⁵. L'enseignement d'une langue seconde non étrangère (l'allemand, proche du luxembourgeois) se fait très tôt (4 ans). Cette langue devient très vite langue principale d'enseignement.

Il suffit, ici, de remplacer «luxembourgeois» par «créole réunionnais», et «allemand» par «français» pour avoir une bonne idée de ce qui pourrait être **expérimenté** à la Réunion.

2. Apprentissage de la lecture en créole – passage à la lecture du français

Cette deuxième solution est basée sur des études de la psychologie de la lecture. Michel Fayol & José Junca de Morais, dans leur communication plus tôt citée, écrivent ¹⁶ :

« Le principe alphabétique est, comme son nom l'indique, une caractéristique commune à tous les systèmes alphabétiques ; ce qui implique que l'enfant qui a appris à lire et écrire une langue représentée alphabétiquement ne doit plus découvrir ce principe pour apprendre à lire et à écrire une autre langue qui est aussi représentée alphabétiquement ».

Alors, pourquoi ne pas alphabétiser les jeunes Réunionnais créolophones dans leur langue première, puis bénéficier du transfert possible des acquis en créole réunionnais au français ? C'est la seconde solution que l'on devrait expérimenter, que l'on pourrait résumer ainsi :

1. Un apprentissage de la lecture et de l'écriture en créole ;
2. Une meilleure maîtrise du français par un enseignement adapté à la situation sociolinguistique et culturelle réunionnaise ;
3. Un réinvestissement des acquis en créole réunionnais, dans la lecture du français, dans l'orthographe du français.

Cela permettrait de sérier les difficultés et de n'en imposer qu'une seule à fort coût cognitif à la fois.

3. Co alphabétisation (alphabétisation bilingue simultanée)

Depuis peu, dans le domaine de l'alphabétisation, des innovations didactiques nouvelles se dessinent, à la Réunion. Elles sont dues, hélas, à des initiatives individuelles d'enseignants. Elles consistent essentiellement en une pré alphabétisation dans laquelle les deux langues sont toutes deux vecteurs d'enseignement¹⁷. Le mérite de ces débuts actuels d'expérimentation est double :

14 - L'apprentissage du français commence à 7 ans. A partir de la classe de 10^{ème} (15 ans), et selon la filière, la langue scolaire peut aussi être le français. Toutes les langues des néo arrivants sont, bien entendu, respectées.

15 - Un pourcentage non négligeable d'élèves sont des enfants d'immigrés récents. Enormément est fait pour qu'ils apprennent le luxembourgeois, mais aussi l'allemand et le français. «parents, enseignants et autorités scolaires peuvent demander l'aide gratuite d'un médiateur interculturel parlant albanais, arabe, créole (capverdien), chinois, italien, portugais, serbo-croate ou russe, en plus des langues courantes au Luxembourg (autres langues sur demande).»

16 - Ibidem.

17 - Dont celles de Laurence Daleau, de Céline Poustis.

- ✓ Celui de nous faire penser que la co alphabétisation (alphabétisation bilingue simultanée) est possible, qu'elle se pratique ici et là de part le Monde, et souvent avec succès¹⁸ ;
- ✓ Celui de nous montrer, par ses effets positifs (ponctuels et dans un contexte particulier) que cette solution doit être testée et évaluée scientifiquement.

4. Et la lutte contre l'illettrisme?

Depuis 1970, il existe des structures de lutte contre l'illettrisme à la Réunion. Des sommes importantes sont dépensées pour tenter de régler ce problème. Cela dit, il n'y a pas réellement de prise en compte de la langue de la très grande majorité des illettrés : le créole réunionnais. L'on ne s'étonnera donc pas que le succès n'ait pas été réellement au rendez-vous, malgré beaucoup de dévouement.

A notre connaissance, seuls deux embryons d'innovation ont été menées qui ont pris le créole comme langue d'acquisition de la littératie. Ces expériences, bien évidemment, ne prouvent pas : elles font simplement penser que d'autres voies doivent être explorées qui donnent la place nécessaire à la langue première de l'apprenant.

a. Expérience de Chemin Portail¹⁹

Notre propre expérience, ancienne il est vrai – elle date maintenant de plus de 30 ans – est allée dans ce sens. Elle a été menée au Tampon, à « Chemin Portail ». Elle concerne plusieurs analphabètes (Janio, Irena...), mais aussi Jeanine, qui « n'est qu'illettrée ». L'analphabétisme ayant pratiquement disparu à la Réunion, c'est à son cas, ici, qu'il est important que l'on s'intéresse.

Lors de cette expérience pédagogique (innovation, expérimentation pédagogique, fatigué de voir une fille aussi intelligente que Jeanine s'esquinter à lire des textes en français qu'elle ne comprend pas, lui apprendre à lire le créole dans une graphie phonographique. Cela la fait rire la première fois, la deuxième, elle accepte avec plus de sérieux. Au bout d'une dizaine de séances, elle sait lire assez couramment un texte en créole²⁰, peut raconter ce qu'elle a lu, en comprend pas mal de nuances, ... ». Jeanine prend confiance en elle : elle sait qu'elle sait lire ! Malheureusement, les textes publiés en créole, surtout à l'époque, ne peuvent satisfaire ses besoins de lecture. De plus, l'essentiel de la communication écrite se fait en français. Il faut donc passer au français. L'acquisition des graphèmes inexistants dans la graphie du créole que nous avons utilisée, ne pose pas, pour l'essentiel, de problèmes majeurs, d'autant plus qu'elle a été jusqu'à seize ans dans le système scolaire français. Beaucoup plus difficile est la compréhension de la langue et du texte français. Non préparé à l'enseignement de notre langue seconde, [nous lui mettons] entre les mains des articles de journaux. C'est l'échec. Avant d'avoir eu un commencement d'idée de réponse à cette difficulté majeure, nous sommes obligé de déménager.

Qu'est devenue Jeanine ? La dernière fois que nous l'avons vue, il y a quelques mois de cela, elle continuait de lire, d'écrire, et même de composer en créole. Elle lit aussi des livres en français, que ses compétences de moins en moins réduites lui permettent de lire. Sans le passage par le créole, sans l'assurance qu'elle a de savoir lire, l'aurait-elle fait ? La question mérite d'être posée.

18 - Voir sur Internet les prix décernés par l'UNESCO (taper : UNESCO, alphabétisation).

19 - Du créole opprimé au créole libéré, Paris, L'Harmattan, 1977 (pp. 15et16).

20 - La graphie pose, jusqu'aujourd'hui, un certain nombre de problèmes.

b. La remédiation de Sophie Jeambu

En **2004-2005**, dans un **collège** du Sud, on confie à une jeune stagiaire de CAPES de créole, Sophie Jeambu, une classe d'élèves de 13-15 ans, en très grande difficulté. Sophie Jeambu utilise sa qualité de professeure de Langue et Culture Réunionnaises, pour essayer de faire progresser ces élèves. Sa pratique de classe a été l'objet de son mémoire professionnel²¹ dont nous extrayons ce qui suit :

« Un apprenant non lecteur en français, quand nous proposons à la classe un texte [créole] en graphie 77, s'applique à le lire et, étonnamment, y réussit, et sa lecture n'est que peu entrecoupée. De plus, cet apprenant est capable d'expliquer et de répondre à des questions de compréhension globale sur le texte».

Cela confirme que l'on peut être illettré en français et ne pas l'être en créole. Mais reste à résoudre l'incontournable passage à la lecture du français (et ne parlons pas de l'écriture !).

Les deux expériences rapidement décrites ci-dessus, amènent à penser que la lutte contre l'illettrisme, à la Réunion, devrait passer par le créole réunionnais. Le problème n'en est pas simple pour autant. Il est difficile à résoudre, non seulement sur le plan didactique (l'apprentissage du français à quarante ou cinquante ans !) mais aussi sur le plan psychologique. Coexistent en effet (et souvent chez le même individu) l'idée que lire en créole ne peut servir à rien, et que le français est la langue qui a conduit à l'échec : de nombreux élèves de collège²² refusent, à partir de la quatrième²³ de s'exprimer en français. Seuls le respect et la valorisation de la langue première d'une part, la reconnaissance du rôle que le français doit absolument jouer dans notre société, peuvent permettre de résoudre ce problème. En même temps, il faut rassurer l'apprenant sur son intelligence, ses facultés d'apprendre. Il faut lui prouver que très rapidement il saura lire dans sa langue première, qu'avec de la persévérance il pourra accéder au français et à sa lecture. C'est probablement vers une co acquisition du littérisme qu'il faudrait se diriger.

IV. Ce que cela devrait impliquer sur le plan de l'écriture du créole réunionnais.

Le créole doit entrer dans l'école réunionnaise pas seulement pour y être enseigné, ce qui, aujourd'hui, se fait déjà – très modestement – mais aussi pour y accomplir des fonctions nouvelles, et pour qu'on apprenne aux élèves à le distinguer du français.

IV.1. Pour la distinction des codes écrits

Un EFMC efficace et respectant le créole réunionnais, exige l'écriture de ce dernier, dès que cela est possible dans la scolarité de l'élève. C'est l'idée que quelques enseignants mettent déjà en pratique dans le premier et le second degré²⁴.

La graphie du créole réunionnais n'étant pas encore figée, il est légitime de se poser la question suivante : quelle graphie du créole réunionnais serait l'idéale pour un EFMC efficace ? Et cela en sachant bien que ce n'est pas le seul domaine où l'écriture du créole aura de l'importance.

21 - Apprentissage de la lecture et de l'écriture en langue et culture régionales.

22 - Cela commence bien plus tôt en fait : dès le CM1-CM2 (élèves de 9 ans-10 ans) : âge (ou niveau) où l'élève comprend que l'échec est sûr.

23 - Nous nous plaçons, ici, dans les dénominations du système éducatif français.

24 - Laurence Daleau en a fait son mémoire de CAFIMPF, dont je donne un extrait en annexe.

Il semble capital que ce qui, du créole, se distingue sémantiquement et syntaxiquement du français à l'oral, se distingue aussi, autant que faire se peut, à l'écrit.

Il est bon de rappeler, qu'il existe, aujourd'hui, deux groupes de graphies du créole réunionnais :

– D'une part, une graphie francisée, spontanée – variant d'ailleurs d'un scripteur à l'autre et que l'on appelle souvent „écriture étymologique“ ;

– Des graphies largement (ou totalement) phonographiques : Oktob 77, 83 (encore appelée KWZ), 2001 (aussi appelée Tangol).

Il est évident que la graphie francisée, basée sur l'orthographe du français, ne peut accomplir, par son principe fondateur même, cette distinction écrite des codes²⁵. Par contre les graphies phonographiques permettent assez largement cette différenciation²⁶.

Reprenons les exemples extraits de M. Carayol (2004) (en gras italiques : le mot créole réunionnais ; en maigre, italiques : le sens français du mot ; entre guillemets : le faux ami français) :

Verbes : **amizé** (*tarder*) se distinguerait alors „d'amuser“ ; **gomé** (*salir*) de „gommer“ ; **berné** (*enduire de substance salissante*) de „berner“ ;

Noms : **baro** (*portail*) se distinguerait de „barreau“ ; **briz** (*vent*), de „brise“ ; **voyaz**, prononcé /vo-yaz/ (*chargement*) de „voyage“ ;

Adjectifs : **kré** (*profond*) ne se confondrait plus avec „creux“ ; **mayé** (*s'embrouiller, se mêler...*) avec „maillé“.

Sur le plan syntaxique, la distinction des codes est tout aussi importante.

Un seul exemple : quand, à l'instar de presque tous les tenants d'une écriture étymologique (francisée) Jean Albany, poète réunionnais de talent écrit : « Mon dos y brûle²⁷ » (« mon dos me brûle... »), le « y » qu'il utilise, en créole, n'a pas les natures grammaticales du mot écrit „y“ en français. Ce n'est, en créole réunionnais, ni un pronom, ni un adverbe... C'est ce que l'on appelle un indice verbal (Ginette Ramassamy G., 1985). Autant il faut respecter la graphie d'Albany si on étudie son poème en classe, autant il faut attirer l'attention sur le fait que le „y“ de l'écriture francisée qu'il utilise peut fausser la conscience grammaticale que l'élève doit acquérir. Autant il faut l'écrire „i“, qui respecte d'ailleurs l'étymologie du mot.

Pour l'enseignement de la distinction des codes linguistiques ce serait donc vers une solution phonographique qu'il faudrait se diriger.

IV.2. Une graphie transparente

Nous rappelons qu'une graphie transparente est une graphie la plus proche possible de la transcription des sons²⁸ : le finnois, l'espagnol, l'italien, l'allemand ont des graphies transparentes. Au contraire

25 - la preuve en est que nous avons dû jouer, dans cet article, sur les attributs des caractères (graisse, romains vs italiques) pour faire cette distinction.

26 - Nous avons choisi, ici, la partie commune de ces différentes graphies.

27 - Commandeur, Bal Indigo, chez l'auteur, Paris, 1976.

28 - « Une orthographe est d'autant plus transparente que sa phonographie est régulière et que les unités phoniques (syllabes ou phonèmes) et les unités graphiques sont dans une relation d'égalité. L'orthographe idéale serait alors celle qui comporterait autant de graphèmes que de phonèmes, ou de syllabes. » Michel Fayol et JP Jaffré, Orthographe, PUF, 2008.

une graphie opaque s'éloigne de la transcription des sons : le français et l'anglais ont des graphies opaques.

Plus une graphie d'une langue est transparente, plus l'apprentissage de la lecture et de l'écriture est facile dans cette langue. L'apprentissage de la lecture en italien, espagnol ou allemand est nettement plus facile qu'en français ou qu'en anglais. Pour l'acquisition de la littératie et la lutte contre l'illettrisme, ce serait donc vers une graphie aussi transparente que possible qu'il faudrait aller, vers une de nos graphies phonographiques – ou une synthèse de celles-ci.

V.3. Des passerelles entre l'écriture du créole réunionnais et celle du français.

Malgré ce que certains rêveurs (et souvent rêveurs géniaux) ont pu dire, l'écriture du créole réunionnais ne peut être autrement qu'alphabétique, dans l'alphabet latin – modifié pour l'écriture du français, avec lettres diacritiques et lettres complémentaires.

Ceci étant acquis, et qui est une passerelle importante entre l'écriture du créole et celle du français – la lecture et l'écriture du français étant capitales pour les Réunionnais, il ne serait pas responsable de refuser d'autres ponts entre les graphies des deux langues. Depuis *Lékritir 77*, qui est, soit dit en passant, un tableau de correspondance graphèmes phonèmes, ce principe est d'ailleurs admis (ou pour le moins partiellement mis en pratique) : « [...] nou la pa vouli non pli arfoul sak lé abitié èk la lang fransé : nou la tas moiye fé in fason zot i kas pa tro zot tèt pou gingn lir²⁹ ». A la Réunion, même ceux qui sont partisans de la déviance maximale, mettent inconsciemment (et partiellement) ce principe en action : tous les scripteurs en créole noteront le son /ã/ : AN, le son /õ/, ON... Le moment est venu d'aller jusqu'au bout de cette logique, et de faire en sorte qu'au niveau de la correspondance entre phonème et graphème justement, l'écriture du créole prenne le moins possible le contre-pied de l'orthographe du français. Nous pensons, en particulier, au «S» unique entre deux voyelles, à l'absence systématique du «e» dit muet, au «G» notant toujours, à lui seul, le /g/ dur :

En parlant du graphème „G“, aujourd'hui, pour le français, de très nombreux exercices sont proposés pour faire la différence entre „G“ dur et „G“ doux. Cela prouve combien cette acquisition est difficile. Décréter qu'en créole, en toute position, le graphème „G“ notera toujours le son /g/ dur, c'est créer, artificiellement, des difficultés supplémentaires aux élèves réunionnais. On pourrait en créole, noter, selon la position „G“ (dans *gayar*³⁰) et „Gu“ (dans *guitar*) et ne jamais utiliser le „G“ doux (*jiraf* ou *ziraf* et non pas *giraf*)

Conclusion

La comparaison des implications, en termes de graphie, de l'utilisation du créole réunionnais dans les deux domaines pédagogiques étudiés précédemment – qui nous semblent les plus pertinents – nous montre que des convergences : la différenciation des graphies d'une part, et la transparence graphique de l'autre, ne sont pas du tout incompatibles. Au contraire ! La graphie du français étant opaque, la transparence de celle du créole est forcément distinction d'avec le français.

29 - Nous n'avons pas voulu rejeter ceux qui étaient habitués au français : nous avons fait en sorte qu'il ne se prennent pas trop la tête pour lire [le créole réunionnais]

30 - Agréable, bien, sympathique

Par contre, les passerelles entre les écritures du français et du créole sont, objectivement, des éléments de rapprochement des deux graphies. Cela dit, les convergences graphémiques n'entraînent pas forcément des convergences graphiques lexématiques : *kassé* n'est pas, visuellement, *cassé* ; *guitar* n'est pas superposable à *guitare*.

D'autres contraintes peuvent venir soit diminuer un peu la transparence, soit rapprocher un peu plus les graphies. Nous en voyons au moins deux qui peuvent se conjuguer : les mécanismes de lecture et l'acceptabilité de la graphie par le plus grand nombre.

Toutes les recherches contemporaines sur les mécanismes de lecture conduisent à la même conclusion : l'identification visuelle du mot, de chaque mot quasiment, est une étape fondamentale dans les processus de lecture. C'est le point de départ incontournable. Dans son cours sur les «Mécanismes cérébraux de la lecture» au collège de France, Stanislas Dehaene³¹ écrit : « L'information visuelle est acquise presque mot à mot, au cours de brèves périodes de fixation séparées par des saccades. » Et plus loin : « La lecture procède essentiellement mot par mot »

Chacun sait que pour aller de la vision du mot écrit, sous forme de signes graphiques sur le support, au sens, deux voies existent : l'une passant par les sons du mot (on l'appelle «la voie phonologique»), l'autre par la reconnaissance visuelle du mot sans passage par les sons. Cette seconde voie est particulièrement importante. La lecture démarre donc par la reconnaissance du mot. Pour que ce démarrage se passe correctement, pour que le processus s'enclenche rapidement, il faut, comme le dit Jean-Pierre JAFFRÉ³² : « Donner à chaque mot graphique une allure aussi distincte que possible ³³ de tous les autres ». Comment donner cette allure aussi distincte que possible et en même temps acceptable par le plus grand nombre ? Les moyens sont limités, et ici ou là, il faudra faire appel au mot français d'origine et quelques fois sans aucune modification.

Nous ne voyons pas ce qu'il y aurait de condamnable à écrire «comme en français»³⁴ autant de mots que nécessaire (trop détruirait, au niveau pédagogique, l'indispensable distinction des codes). Les Mauriciens, à côté d'une foule de mots à allure proprement mauricienne, écrivent bien certains mots comme en anglais, en français, en latin, voire italien, selon les cas) : *CD*, *CD-ROM*, *Curriculum Vitae* (et *CV*), *parking*, *perversion*, *piano*, *platform*, *sex*, *text*. Et *Lékritir 77* a bien proposé que l'on écrive : *bien*, *rien*, *roulé*, *roi*...

Ce refus d'une convergence ponctuelle des écritures du créole réunionnais et du français est presque toujours l'expression d'un besoin identitaire à fleur de peau. Mais il nous semble, alors, que les besoins fondamentaux des élèves créolophones de la Réunion ne sont pas pris en compte.

31 - Titulaire de la chaire de psychologie cognitive expérimentale de cette institution.

32 - Naguère chercheur au CNRS, expert en linguistique de l'écrit, auteur de nombreux articles et de plusieurs livres sur ce sujet, en particulier «des systèmes aux usages» et «Orthographier».

33 - Souligné par nous. Il est bien entendu impossible de tout distinguer.

34 - Il faut, ici, préciser que la quasi totalité de ceux qui, aujourd'hui, écrivent en créole réunionnais (une liste de courses à faire, un mot d'amour, un faire-part de mariage, de baptême, voire de décès, un message face book... et non pas un poème, et surtout pas une nouvelle ou un roman) écrivent souvent presque «comme en français». Ils n'adhèrent pas, pour autant, au jusqu'aboutisme idéologique – vieux de quarante ans – du «français avant tout» : leur passé scolaire explique bien leur attitude d'aujourd'hui qui est tout à fait respectable.

Annexe :

Extrait du mémoire de CAFIPEMF de Laurence Daleau

« Observation Réfléchie du Contact de Langues ORCL (Séance de 45 minutes à 1 heure) :

L'objectif de cette séance est de permettre à l'enfant de comprendre le fonctionnement des deux langues par leur comparaison et aussi de développer ses compétences métalinguistiques par l'observation, la réflexion et la verbalisation. Il s'agit d'une part d'observer une production dans laquelle il y aura un écart à la norme française (activités métalinguistiques de comparaison des deux codes) et d'autre part de poser, au tableau ou en affichage de classe, les deux normes celle du français et celle du créole (la norme de cette dernière est une « norme localisée » : celle qui est en vigueur dans la classe).

Les séances d'ORCL se déroulent toujours sur un même schéma (sauf pour les séances sur le lexique qui utilisent les dictionnaires).

- a. Affichage de la production « mélangée » ;
- b. Reformulation en créole ;
- c. Reformulation en français :

Ici deux cas de figures se présentent :

- soit un élève est capable de reformuler la phrase en français standard ;
- soit c'est moi qui apporte la formulation en français standard.

Il est à noter que la disposition des phrases au tableau est importante. Elles doivent être écrites l'une au-dessous de l'autre afin que les élèves puissent situer physiquement l'écart qui est mis en évidence (entouré). La phrase

«mélangée» se retrouvant entre la formulation en créole et la formulation en français.

- d. Verbalisation et émergence orale d'une règle ;
- e. Trace écrite, affichage de classe.»

Bibliographie :

BELLONCLE G., ILBOUDO P., EASTON P., SENE P (1982), «*Alphabétisation et gestion des groupements villageois en Afrique sahélienne*», Paris, Editions Karthala.

BENTOLILA A. (1996), *De l'illettrisme en général et de l'école en particulier*, PLON.

CARAYOL M. (2004), *La comparaison lexicale créole réunionnais /français : les «faux amis»*, <http://pedagogie2.ac-reunion.fr/langages/lcr2004/2nddegre/formations/stage1inter3.html>

CARAYOL M. et coll. (1985), *Particularités lexicales du français réunionnais. Propositions pédagogiques*, Paris, Nathan.

CELLIER P. (1985), *Comparaison syntaxique du créole réunionnais et du français*, Université de La Réunion

Chaudenson R. (1987), *Pour un aménagement linguistique intégré : le cas des créoles français*, Études créoles, Vol. X n°2, pp. 141-158

DALEAU L. (2008) Mémoire pour le CAFIPEMF

INSEE (2008), *Partenaires* N°2, Octobre 2008

RAMASSAMY, Ginette, (1985) *Syntaxe du créole réunionnais, analyse de corpus d'unilingues créolophones*, Thèse de doctorat, Université Paris V, 1985